

EUROPE / AMÉRIQUE DU NORD

VALLÉE DE LA RIVIÈRE BIKINE
(extension de Sikhote-Aline centrale)

FÉDÉRATION DE RUSSIE



Vue sur la Vallée de la rivière Bikine © IUCN / Tilman Jaeger

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN

VALLÉE DE LA RIVIÈRE BIKINE (FÉDÉRATION DE RUSSIE) – ID No. 766 Bis

RECOMMANDATION DE L’UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL : Renvoyer le bien au titre des critères naturels.

Principaux paragraphes des Orientations :

Paragraphe 77 : Le bien proposé remplit les critères du patrimoine mondial.

Paragraphe 78 : Le bien proposé ne remplit pas totalement les conditions d’intégrité et les obligations de protection et de gestion.

Contexte : Une aire correspondant à peu près à l’extension proposée ici a été examinée dans la proposition d’inscription d’origine du bien Sikhote-Aline central en 2001, mais n’a pas été acceptée à l’époque (Décision CONF 208 X.A), au motif que son statut juridique et ses dispositions en matière de gestion étaient insuffisants. Dans la même décision, le Comité du patrimoine mondial a encouragé l’État partie « à améliorer la gestion des aires protégées du fleuve Bikin [...] avant de le(s) proposer comme une extension. »

1. DOCUMENTATION

a) Date de réception de la proposition par l’UICN : mars 2017

b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l’État partie : Suite à la réunion du panel du patrimoine mondial de l’UICN, un rapport de intérimaire a été envoyé à l’État partie le 20 décembre 2017. La lettre donnait des informations sur l’état du processus d’évaluation et demandait des réponses/éclaircissements sur différentes questions, notamment l’absence de zone tampon ; l’absence de plan/système de gestion global pour le bien en série ; l’approche adoptée pour assurer une participation pleine et active des communautés locales et des peuples autochtones ; la vision à long terme pour veiller à la connectivité des aires de conservation dans la région en général ; et les difficultés juridiques de création du parc national. Une réponse est arrivée le 26 février 2018.

c) Littérature consultée : Diverses sources, notamment : Bocharnikov VN, Martynenko, AB, Gluschenko YN, Gorovoy PG, Nechaev VA, Ermoshin VV, Nedoluzhko VA, Gorobetz KV, Doudkin RV (2004) *The Biodiversity of the Russian Far East Ecoregion Complex*. Chief editor: GorovoyPG. Russian Academy of Science / Far Eastern Branch, Pacific Institute of Geography, Institute of Biology and Soil Sciences, Pacific Institute of Bioorganic Chemistry, WWF, The Conservation organization, Far Eastern Branch. Carroll C, Miquelle DG (2006) *Spatial viability analysis of Amur tiger (Panthera tigris altaica) in the Russian Far East: the role of protected areas and landscape matrix in population persistence*. Journal of Applied Ecology 43: 1056-1068. KfW Development Bank (2016) Environmental Protection – Russian Federation. Protection of the Bikin Valley. Miquelle DG, Smirnov EN, Zaumyslova OY, Soutryina SV, Johnson DH (2015) *Population Dynamics of Amur Tigers* (P. t. altaica, Temminck 1884) in Sikhote-Alin Zapovednik: 1966-2012" (2015). USGS. Northern Prairie Wildlife

Research Center. Paper 293. <http://digitalcommons.unl.edu/usgsnpwrc/293>. Ministry of Natural Resources and Environment of the Russian Federation (2010) Strategy for Conservation of the Amur Tiger in the Russian Federation. Newell JP, Simeone J (2014) *Russia’s forests in a global economy: How consumption drives environmental change*. Eurasian Geography and Economics 55(1): 37-70. Russian Federation (2016) Ministry of Natural Resources and Environment of the Russian Federation Order dated August 12, 2016, No. 429 on Approving the Regulations of the Bikin National Park. Russian Federation (2015) The Government of the Russian Federation Decree dated November 3, 2015, No. 1187 on Creation of the National Park ‘Bikin’. Russian Federation (2015) Draft retrospective Statement of Outstanding Universal Value. Central Sikhote-Alin, Russian Federation. Russian Federation (1995) On the Specially Protected Natural Territories. A Federal Law of the Russian Federation dated March 14, 1995. Turaev V, Sulyandziga R, Sulyandziga V, Bocharnikov V (2001) *Encyclopedia of Indigenous Peoples of the North, Siberia and the Far East of the Russian Federation*. CSIPN. UNESCO-WHC, IUCN (2004) Proceedings of the World Heritage Boreal Zone Workshop. Held in St. Petersburg, Russia, 10-13 October 2003. Vandergert, P; Newell, J (2003) *Illegal logging in the Russian Far East and Siberia*. International Forestry Review 5(3): 303-306. WCS (n.d.) Tiger Conservation in the Russian Far East. World Bank (n.d.) Protected Areas Network for Sikhote-Alin Mountain Forest Ecosystems Conservation in Khabarovsk Krai (Russian Far East). Medium-Sized Project Brief. Project Summary. Miquelle D., Darman Y. and Seryodkin I. 2011. *Panthera tigris* ssp. altaica. The IUCN Red List of Threatened Species 2011: e.T15956A5333650. Downloaded on 08 November 2017.

d) Consultations : 6 études théoriques reçues. La mission a rencontré diverses parties prenantes, notamment le Ministère des ressources naturelles et de l’environnement de la Fédération de Russie (MRN),

les directeurs et employés du Parc national de la Bikine, le Directeur de Sikhote-Aline central, l'Association russe des peuples autochtones du nord (RAIPON), des représentants des Oudegeïs, du WWF Russie, y compris des anciens et nouveaux responsables de la branche du WWF de l'Amour, de Greenpeace Russie, de la Communauté territoriale-voisine des petites minorités autochtones (TSO KMN). Des consultations officielles ont aussi eu lieu avec BMUB, le WWF International, le WCS Russie, ZSL, KfW, et quelques membres du réseau du Programme intégré de l'UICN pour la conservation de l'habitat du tigre.

e) Visite du bien proposé : Tilman Jaeger et Chimed-Ochir Bazarsad, 17-26 septembre 2017

f) Date à laquelle l'UICN a approuvé le rapport : avril 2018

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

La Vallée de la rivière Bikine (VRB) est proposée en tant qu'extension en série du Bien du patrimoine mondial Sikhote-Aline central et se trouve à quelque 80-100 km au nord du bien existant. L'extension proposée a une superficie de 1 160 469 ha, ce qui est environ trois fois plus grand que la superficie du bien du patrimoine mondial existant. Sikhote-Aline central a été inscrit en tant que bien en série au titre du critère(x) en 2001 ; il a une superficie totale de 406 349 ha et comprend deux éléments : la Réserve naturelle Sikhote-Aline (401 600 ha) et la Réserve zoologique Goralij (4749 ha).

Les montagnes Sikhote-Aline se trouvent au sud-est de l'Extrême-Orient russe, au nord-est de Vladivostok. Le Bien du patrimoine mondial Sikhote-Aline central est situé sur le versant oriental de la chaîne, entre environ 1600 mètres au-dessus du niveau de la mer et le niveau de la mer. L'extension proposée s'étend de 200 à 1900 mètres au-dessus du niveau de la mer et c'est la forêt intacte, efficacement protégée, la plus importante du versant occidental de Sikhote-Aline, qui se distingue des pentes exposées à la mer du Japon du point de vue du relief, du climat, de la végétation et du paysage et dont on sait que la biodiversité est plus riche que celle du versant oriental. Elle englobe une vaste région de paysages de taïga de montagne pratiquement non perturbés, presque entièrement boisés (plus de 95%), avec des traces de glaciation et de volcanisme anciens et un relief très découpé par de nombreux ravins profonds, des talus d'éboulis escarpés, des crêtes rocheuses, des montagnes insulaires et des plateaux fortement dentelés. La région comprend des vallées, une taïga de montagne et des forêts. Selon le dossier de proposition, elle contient, en particulier, une des plus vastes forêts extrême-orientales de feuillus et de pins-feuillus, parmi les mieux préservées, la taïga Ussuriyskaya.

La région est très riche en biodiversité. Le vaste spectre de ceintures altitudinales bien développées

dans le bien proposé comprend une ceinture de toundra de montagne, une ceinture forestière de pins nains de Sibérie, une ceinture forestière de bouleaux d'Erman, une ceinture forestière de sapins et d'épicéas, une ceinture forestière d'épicéas et de pins et une ceinture forestière de pins et de feuillus. La flore de la VRB n'a fait l'objet d'aucun travail de recherche spécifique mais le dossier de proposition estime que le bien pourrait abriter environ 1000 espèces de plantes vasculaires supérieures.

La faune de la VRB associe des espèces de la taïga que l'on trouve parmi la flore d'Okhotsk-Kamchatka, avec des représentants d'espèces du sud de la Manchourie. La faune comprend 52 mammifères, 241 oiseaux, 7 amphibiens, 10 reptiles et 48 espèces de poissons des eaux intérieures, y compris une gamme complète de mammifères et d'oiseaux prédateurs situés au sommet de la chaîne trophique. Les espèces animales menacées comprennent les mammifères : tigre de Sibérie ou de l'Amour (*Panthera tigris altaica* – EN¹), porte-musc (*Moschus moschiferus* – VU) et ours noir d'Asie (*Ursus thibetanus* – VU). Le bien proposé est considéré comme un des derniers refuges fiables pour le tigre de l'Amour. Les études suggèrent que l'aire de répartition la plus sûre du tigre qui est la plus résistante à la menace d'élimination est la région qui relie Sikhote-Aline aux bassins versants de l'Iman et de la Bikine, au nord. Toutefois, la totalité de la population russe de tigres de l'Amour a été estimée à 360 tigres dans une étude menée en 2005 (citée en 2011). En outre, le programme de suivi du tigre de l'Amour indique un déclin marqué de la population et l'on pense que plus de 90% de la population se trouverait dans la région des montagnes Sikhote-Aline, où l'échange génétique avec d'autres populations est très limité.

Les oiseaux menacés comprennent la grue moine (*Grus monacha* – VU), le harle de Chine (*Mergus squamatus* – EN), la marouette mandarin (*Porzana paykullii* – EN) et le kétoupa de Blakiston (*Ketupa blakistoni* – EN). Il y a aussi un reptile menacé, la tortue à carapace molle de Chine (*Pelodiscus sinensis* – VU).

La VRB abriterait aussi des espèces animales reliques, endémiques et rares, en particulier des mammifères, des oiseaux et des reptiles. Selon le dossier de proposition, ces animaux comprennent, en plus du tigre de l'Amour mentionné ci-dessus, 51 autres espèces de mammifères. Outre les oiseaux menacés mentionnés ci-dessus, les espèces rares que l'on trouve dans les forêts de la plaine d'inondation comprennent la cigogne noire (*Ciconia nigra* – LC), le canard mandarin (*Aix galericulata* – LC), le busautour à joues grises (*Butastur indicus* – LC) et le balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus* – LC). Le gravelot à long bec (*Charadrius placidus* – LC) est une autre espèce endémique et rare qui fréquente souvent les longs bancs de galets de la rivière. Parmi les espèces de reptiles rares et endémiques, l'on peut citer

¹ Ces codes reflètent le statut de conservation de chaque espèce selon la *Liste rouge de l'UICN des espèces menacées* au moment de l'évaluation: pour d'autres informations, consultez <http://www.iucnredlist.org>

Takydromus wolteri (NE), *Rhabdophis tigrina* (NE), *Elaphe schrenki* (NE), *Elaphe rufodesata* (NE), *Agristodon blomhoffi* (NE) et *Gloydus saxatilis* (LC) ; toutefois, aucune de ces espèces n'est considérée comme menacée au plan mondial et elles sont soit classées dans la catégorie Préoccupation mineure (LC), soit non évaluées (NE) sur la Liste rouge de l'UICN (2017).

La présence humaine dans le bien est très limitée avec 1000 résidents seulement vivant à proximité des limites et répartis en quatre petits établissements. Beaucoup appartiennent à des peuples autochtones, essentiellement Oudegeïs et parfois Nanais et Orochis. Comme la plupart des « colons » non autochtones (selon les termes du dossier de proposition), les peuples autochtones proches du Parc national de la Bikine continuent de dépendre directement des ressources naturelles locales, y compris, explicitement, du parc national. Les résidents poursuivent une tradition ancienne d'utilisation des ressources forestières qui semble n'avoir que peu d'impact sur la biodiversité et l'intégrité écologique de la région.

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES SITES

L'extension est proposée au titre du critère (x) et le dossier de proposition contient une analyse comparative suffisante, comme l'ont confirmé les évaluateurs experts consultés. Comme la proposition concerne une extension, le but de la comparaison est de déterminer comment cette extension compléterait le bien déjà inscrit.

Le dossier de proposition prend comme argument principal la justification invoquée pour l'inscription du Bien du patrimoine mondial Sikhote-Aline central : la valeur pour la conservation mondiale des vastes espaces importants et intacts de forêts indigènes sombres de conifères, claires de conifères, de conifères et de feuillus, et de feuillus de la taïga d'Ussuriyskaya, et en tant qu'habitat clé pour le tigre de l'Amour.

La biodiversité qui caractérise l'extension proposée est évidemment d'importance mondiale si l'on s'en tient à l'information contenue dans le dossier de proposition, aux analyses spatiales et à l'étude de la littérature entreprise par l'UICN et le WCMC d'ONU Environnement, comme cité plus haut, et renforce considérablement la justification du critère (x) du bien déjà inscrit.

Par comparaison avec d'autres biens du patrimoine mondial de Russie et/ou des mêmes provinces biogéographiques (la Forêt mixte de la taïga sibérienne orientale et manchou-nippone) ou de l'écorégion prioritaire d'eau douce (les cours d'eau et zones humides de l'Extrême-Orient russe), l'extension proposée possède une biodiversité relativement élevée, avec un plus grand nombre d'espèces de plantes que la plupart des biens du patrimoine mondial comparables. Elle possède environ le même nombre de plantes, de mammifères, d'oiseaux et de poissons

que le bien inscrit Sikhote-Aline central, bien qu'elle soit plus de trois fois plus grande.

Les analyses spatiales entreprises par le WCMC d'ONU Environnement suggèrent qu'il pourrait y avoir, dans l'extension proposée, un plus grand nombre d'espèces de mammifères que celui qui a été recensé à ce jour. En résumé, l'UICN considère que le bien proposé justifie clairement les critères naturels au titre desquels il est proposé. L'UICN note que l'extension proposée serait un ajout important pour les valeurs naturelles du Bien du patrimoine mondial Sikhote-Aline central.

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1. Protection

L'extension proposée jouit d'un degré élevé de protection grâce à la création du Parc national de la Bikine (PNB), conformément à la législation sur les aires protégées de la Fédération de Russie. La catégorie de cette aire protégée fédérale correspond à la Catégorie II des aires protégées de l'UICN. Le PNB a été officiellement créé par décret fédéral n° 1187 du 3 novembre 2015. Les règlements régissant le PNB ont été approuvés dans l'Ordonnance n° 429 du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement de la Fédération de Russie, le 12 août 2016. La Charte du Parc national de la Bikine a été adoptée en 2016.

Il importe de souligner que le cadre législatif comprend des dispositions solides et explicites sur la protection des droits des peuples autochtones à utiliser les ressources naturelles dans des zones importantes du parc national. Toutefois, ces dispositions ne sont pas directement issues du droit fédéral mais légalisées par un décret qui, en principe, pourrait être changé ou modifié à l'avenir.

Le territoire du bien proposé appartient dans son ensemble à la Fédération de Russie, et il est placé sous l'autorité du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement de la Fédération de Russie, et constitue un « établissement budgétaire de l'État fédéral ». Sur 674 184 ha (58,1%) du parc national, les peuples autochtones peuvent utiliser les ressources naturelles pour leurs activités économiques traditionnelles, pour leurs moyens d'existence et pour leur subsistance, conformément au décret fédéral qui a créé le Parc national de la Bikine et aux règlements ultérieurement établis.

Bon exemple de la rigueur et du bien-fondé du système de protection du bien proposé, le statut de protection fédéral strict a mis fin à la possibilité d'exploiter le bois à échelle industrielle dans un avenir prévisible, éliminant de ce fait la menace la plus tangible qui pesait sur l'intégrité des secteurs moyens et supérieurs du bassin versant de la rivière Bikine.

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

4.2 Limites

L'extension proposée est vaste et coïncide avec les limites du PNB. Elle couvre d'importantes régions de forêts intactes et représente une expansion considérable, à la fois dans l'échelle et dans la représentativité écologique des terres protégées, venant s'ajouter au bien déjà inscrit. L'immensité, la nature reculée, le caractère naturel marqué et l'intégration de la totalité du bassin versant moyen et supérieur d'un grand fleuve garantissent d'excellentes conditions d'intégrité.

La configuration spatiale du PNB suit les limites du bassin versant de la rivière Bikine moyenne et supérieure. Le bien proposé est entièrement situé dans les limites administratives du district de Pozharsky, une unité administrative de la Primorsky Kraï. Le parc national est limitrophe de la Khabarovsk Kraï au nord et des districts Terneysky et Krasnoarmeysky à l'est et au sud-est, respectivement (tous deux dans la Primorsky Kraï). Le parc national couvre 51% du district de Pozharsky. C'est un aspect positif en termes de gouvernance et de gestion car un seul partenaire local est impliqué dans les terres gérées au niveau fédéral, bien qu'il soit également influencé de manière importante par le district local car la moitié des territoires sont attribués à une utilisation des terres au niveau fédéral. Globalement, le fait que les limites du parc national coïncident avec les limites du bassin versant et les limites administratives est positif pour la communication, la prise de décisions et l'efficacité de la gestion.

Cependant, les dispositions du point de vue de la zone tampon sont moins satisfaisantes. Selon le dossier de proposition, une zone de protection de 129 509 ha n'a actuellement été établie qu'à l'ouest du parc national pour servir de zone tampon du PNB. C'est un bon point de départ pour une configuration plus complète d'une zone tampon totalement fonctionnelle pour l'ensemble du bien proposé, qui doit s'appuyer sur l'évaluation d'éventuelles activités menaçantes pour le paysage au sens large, qui sont discutées dans la section 4.5 du présent rapport.

Selon l'information complémentaire reçue de l'État partie, un groupe de travail spécial a été chargé de terminer la configuration de la zone tampon d'ici à 2018. Il importe de souligner qu'une zone tampon pleinement fonctionnelle est une obligation d'importance critique pour sauvegarder l'extension proposée contre le développement et les pressions sur l'utilisation des sols provenant des zones adjacentes. La zone tampon est encore plus importante dans le contexte d'une proposition en série car elle peut servir de fondation à la connectivité écologique et à la gouvernance effective à travers les différents éléments du bien étendu. L'UICN note que la mise en place de la zone tampon nécessiterait une coordination étroite avec les gouvernements de Primorsky Kraï et Khabarovsk Kraï. Les mesures prévues par l'État partie sont soutenues par plusieurs obligations législatives déjà en vigueur dans le système juridique fédéral russe dont le bien proposé pourrait bénéficier

pleinement. Il s'agit de dispositions contenues dans la législation nationale sur les aires protégées qui date de 1995 pour l'établissement obligatoire de zones tampons autour des parcs nationaux. Les règlements pour les zones tampons des aires protégées auraient été approuvés par décret fédéral 138 du 19 février 2015. Les dispositions élaborées dans l'Ordonnance présidentielle qui concernent spécifiquement la conservation du tigre de l'Amour et du léopard de l'Amour ont été ratifiées le 7 novembre 2013. Cette ordonnance contiendrait des dispositions pour l'établissement obligatoire de zones tampons autour de toutes les aires protégées fédérales, y compris tous les parcs nationaux et toutes les réserves naturelles fédérales situés dans Primorsky Kraï et Khabarovsk Kraï (c.-à-d. l'aire de répartition du tigre et du léopard). Les dispositions du Code forestier russe concernent également les « forêts spécialement protégées » et l'annexe 3 des Instructions russes sur l'inventaire des forêts accorde le statut de protection aux ceintures forestières le long des cours d'eau et de toutes les forêts sur des pentes dont l'inclinaison est supérieure à 30%.

En outre, le processus de configuration de la zone tampon du bien proposé pourrait être relié à plusieurs plateformes de planification importantes, notamment le développement en cours d'un inventaire culturel, la révision en cours de la zone tampon de la Réserve de biosphère Sikhote-Aline central et l'intégration potentielle de la planification de la zone tampon dans la gestion du Parc national Oudegueïskaïa Leguenda (de la légende oudegeïs) récemment établi, ainsi qu'à la plus vaste aire protégée existante de Chukensky Zakaznik et au Refuge de faune sauvage de Mataïsky avoisinant, régions qui se trouvent dans la proximité immédiate du bien ou de l'extension proposée et qui méritent d'être intégrées dans une vision plus large de la planification de la protection d'espèces clés telles que le tigre de l'Amour.

Enfin, la connectivité entre le bien existant et l'extension proposée bénéficierait d'une planification de l'utilisation des sols et des ressources intégrant des considérations relatives à la conservation. Il importe de rappeler que les tigres de l'Amour occupent d'immenses territoires (250 à 450 km² pour les femelles et 450 à plus de 1000 km² pour les mâles) et qu'en conséquence, la plupart des tigres protégés se déplacent inévitablement en dehors des aires protégées, ce qui accroît leur vulnérabilité. Parmi les exemples de mesures d'atténuation, il y a les évaluations environnementales stratégiques, les évaluations d'impact des projets de développement et les mesures de sauvegarde contre l'infrastructure de transport, l'exploitation de ressources et le développement du tourisme.

L'UICN considère que les limites du bien proposé ne remplissent pas les obligations énoncées dans les Orientations, en raison de la nécessité de renforcer les dispositions pour la zone tampon de l'extension proposée et la connectivité avec le bien existant et d'autres zones clés pour la conservation.

4.3 Gestion

Le dossier de proposition contient peu d'informations sur les dispositions exactes de gouvernance et de gestion collaborative pour l'extension proposée et le bien déjà inscrit. Cela s'explique peut-être par le fait que l'on soit au tout début du développement du parc national qui a été créé et a reçu son statut juridique récemment, entre 2015 et 2016. Néanmoins, il est clair que des mesures et des efforts importants ont été déployés pour communiquer et négocier avec les parties prenantes, en préparation de l'établissement du parc national. Par exemple, les droits de cueillette et d'utilisation ont été négociés et accordés aux groupes autochtones bien avant l'établissement du parc national.

En conséquence, un comité pour les questions autochtones a été créé au sein de l'administration du parc national et semble être fonctionnel. L'objectif de ce comité est de garantir la participation de la population locale au processus décisionnel, de protéger et soutenir les droits légaux des populations locales du point de vue des activités économiques, d'appliquer les recommandations concernant les priorités de gestion, d'adopter des règlements promouvant l'utilisation traditionnelle des ressources naturelles conformément au régime de protection du parc national, et de maintenir les connaissances traditionnelles sur la conservation de la nature et l'utilisation des ressources naturelles. Le comité compte 15 membres élus avec une majorité de deux tiers de représentants autochtones. Le président du Comité est aussi l'un des directeurs adjoints du parc national, responsable de l'utilisation traditionnelle des ressources naturelles.

Pour l'instant, il n'y a pas de plan de gestion complet ni adopté pour l'extension proposée de sorte que les obligations relatives à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne sont pas en place. Toutefois, l'État partie a inclus une description du plan de gestion prévu dans le dossier de proposition qui pourrait servir de base importante pour un système de gestion efficace. Il est également encourageant de noter les efforts remarquables et les réalisations de l'administration du parc national du point de vue de l'engagement des populations locales, de l'application des lois et du développement de la capacité de gestion.

Le plan de gestion du bien proposé doit examiner aussi bien les éléments déjà inscrits que l'extension proposée et s'appuyer sur un niveau adéquat de références et d'interactions écologiques et d'utilisation des sols. L'adoption du plan de gestion permettra aux autorités chargées de la gestion d'intégrer les connaissances relatives aux valeurs naturelles du point de vue des inventaires, de la distribution, de l'état et des tendances avec une utilisation durable actuelle ou prévue des ressources associée aux droits sociaux ou aux perspectives économiques. En outre, comme noté plus haut, il n'y a pas de données de référence pour certaines valeurs clés telles que la diversité de la flore. Il est impératif que ces bases de connaissance soient mises en place pour servir de fondation au

système de gestion des parcs nationaux. La mission s'est concentrée sur l'extension proposée mais il est clair qu'il est nécessaire de renforcer les liens entre la gestion de l'extension proposée et celle du bien existant.

Le « plan de développement stratégique du bassin de la rivière Bikine en coopération avec le parc national », un document préparé par le Centre d'éducation russe des peuples autochtones (Moscou, 2016), a été porté à l'attention de la mission de l'UICN sur le terrain. Le document identifie plusieurs impacts et risques relatifs à l'établissement du parc national, notamment : une limitation globale des régions accessibles à la chasse, la pêche et la cueillette de plantes sauvages par les populations locales ; un accès limité aux lieux sacrés ; une utilisation commerciale limitée des ressources naturelles et, en conséquence, un revenu réduit des ménages ; le risque de modification du décret portant création du parc national en ce qui concerne les droits locaux d'accès et d'utilisation qui ne sont pas garantis par la législation fédérale. La résolution de toutes ces préoccupations et d'autres questions relatives à l'utilisation nécessite une analyse approfondie et l'intégration de mesures d'atténuation dans la gestion stratégique de l'extension proposée. Le plan de gestion devrait définir clairement la nature, le niveau et la distribution de tous les modes d'utilisation des ressources avec une évaluation claire de leur interaction et de leurs impacts sur les valeurs naturelles du parc national.

La capacité de gérer l'extension proposée semble se développer régulièrement compte tenu de l'établissement récent du parc national. Le dossier de proposition déclare qu'environ 30 employés ont été affectés à la gestion du parc en 2016 et qu'il est prévu de déployer 80 autres employés en 2017. Au moment de la mission sur le terrain, le bien avait trois directeurs (un directeur principal et ses adjoints), 12 inspecteurs et 36 employés locaux, tous principalement recrutés au plan local. La constitution des capacités techniques et administratives de l'équipe de gestion du bien est essentielle pour garantir une gestion, un suivi et des rapports efficaces. Les capacités de gestion du bien proposé devraient aussi porter sur la coopération et la coordination avec les aires protégées voisines dans le cadre du processus de planification associé à l'établissement et à la gestion de la zone tampon. Cela pourrait comprendre, entre autres, la Chukensky Zakaznik et le Refuge de faune sauvage de Mataisky dans le district de Khabarovsk. Si l'extension devait être approuvée, il sera également nécessaire d'améliorer considérablement la coordination avec le bien Sikhote-Aline central existant pour garantir une capacité cohérente à l'échelle du bien en série et pour renforcer la capacité de gestion dans l'élément plus petit (au niveau régional).

Au moment de la proposition, le budget fédéral annuel attribué au parc national était d'environ 780 000 USD. En outre, le parc semble bénéficier de plusieurs programmes de coopération bilatéraux entrepris avec des ONG et des organismes donateurs. Localement, le bien proposé est perçu comme relativement bien

financé compte tenu de son appui politique élevé du fait des priorités de conservation du tigre. Le financement adéquat pour l'investissement en capital et les coûts de fonctionnement de l'extension proposée doit devenir permanent.

L'UICN considère que la gestion du bien proposé ne remplit pas les obligations énoncées dans les Orientations, surtout en l'absence d'un système de gestion adéquat.

4.4 Communautés

La création du parc national semble résulter de nombreuses années d'efforts déployés pour promouvoir une prise de décisions participative concernant l'utilisation des ressources. Les peuples autochtones semblent bien organisés et ont contribué activement et personnellement au processus d'inscription.

La région a été et continue d'être utilisée par les peuples autochtones pour la chasse, la pêche et le prélèvement d'une large gamme de produits forestiers non ligneux. Ces utilisations ont certainement influencé l'écosystème forestier et très probablement réduit les populations de certaines espèces ciblées telles que *Panax ginseng*, mais on ne sait pas si elles ont entraîné une perte de valeurs pour la conservation de la nature. Outre de modestes équipements de gestion et des huttes de bois traditionnelles ainsi que des fumoirs traditionnels utilisés temporairement par les chasseurs et les touristes, il n'y a pas d'infrastructures dans le parc. On ne peut accéder qu'à pied, en petit avion/hélicoptère et par bateau. L'accès par motoneige est aussi possible en hiver. Comme noté ci-dessus, le territoire proposé comprend une zone de gestion conçue explicitement comme zone exclusive d'utilisation traditionnelle des ressources naturelles par les peuples autochtones. Tant que ces droits ne sont pas changés, la situation peut être considérée comme un renforcement important des droits autochtones au niveau fédéral.

La forêt indigène, intacte et productive, sous-tend les systèmes de moyens d'existence locaux. En outre, la forêt, de nombreux autres endroits, caractéristiques et espèces, notamment les tigres et les ours qu'elle abrite, sont considérés comme des valeurs culturelles et spirituelles intangibles pour les peuples autochtones de la région. La mission de l'UICN a appris que l'érosion des traditions, modes de vie et connaissances est considérée comme moins prononcée que dans beaucoup d'autres régions plus accessibles de l'Extrême-Orient russe. Malgré quelques tensions et conflits, la création du parc national simultanément à l'attribution de droits importants pour les peuples autochtones semble être une réponse encourageante à la réalité locale. L'UICN comprend que l'analyse des valeurs culturelles est en cours, ce qui pourrait conduire à l'établissement de zones culturelles, une mesure encouragée.

Les droits de participation sont intégrés dans les règlements du parc national. Un des mécanismes garantissant la participation autochtone est un comité

dont le président est aussi l'un des directeurs adjoints du parc national. En outre, l'administration du parc national est un employeur local important, offrant ainsi des incitations socioéconomiques à la population locale grâce à son établissement et à sa gestion. Le tourisme pourrait aussi fournir un revenu supplémentaire et des possibilités d'emploi. Les droits culturels sont reconnus aussi bien dans les décrets que dans les règlements du parc national.

Malgré l'approche apparemment positive de la question des droits, il convient de noter qu'une action en justice a été engagée contre l'établissement du parc national par Tribal Commune Tiger (TCT). Des informations supplémentaires fournies par l'État partie confirment que cette action a été rejeté par le Tribunal suprême de la Fédération de Russie, de même que l'appel lancé en novembre 2017. Tout en résolvant la question du statut légal, la décision indiquait que le système de gouvernance du bien proposé nécessite un engagement total des parties prenantes locales et des détenteurs de droits. Pour ce faire, des mécanismes et plateformes efficaces permanents doivent être établis et régulièrement évalués et maintenus.

4.5 Menaces

L'extension proposée est considérablement sauvage et non modifiée par l'influence humaine et les pressions passées et actuelles. La nature reculée d'une bonne partie du bien proposé limite l'accès à des activités menaçantes mais rend aussi le contrôle et l'application des lois difficiles. Le statut de protection fédéral solide et la présence de détenteurs des droits autochtones sont généralement considérés comme des éléments dissuasifs efficaces contre l'utilisation illégale des ressources.

Le dossier de proposition donne peu d'informations sur l'utilisation des sols dans le contexte des interactions entre le parc national et les activités économiques des districts voisins, notamment les carrières de marbre au nord du parc national, l'exploitation commerciale du bois dans la plupart des régions adjacentes au parc et le braconnage et le prélèvement illégal de produits sauvages de la biodiversité pour le commerce et la subsistance. La principale menace à l'intégrité du bien proposé est l'exploitation de bois industrielle à grande échelle qui a lieu dans l'ensemble de la chaîne Sikhote-Aline, et qui a de multiples impacts directs et indirects au niveau du paysage. Par exemple, l'exploitation du bois augmente le risque de braconnage pour le commerce des espèces sauvages. Il est évident que l'activité d'exploitation du bois largement répandue dans la vallée inférieure de la rivière Bikine est proche du côté ouest du parc national. Cet élément renforce la nécessité d'établir une zone tampon efficace, en particulier dans les régions où il y a des risques élevés de conflit entre l'homme et la nature, comme les zones périphériques occidentales du bien proposé.

Sur le plan historique, ce qui est maintenant le parc national faisait autrefois l'objet de piégeage intense pour le commerce de la fourrure, dont les impacts

exacts ne sont pas connus. De même, concernant aussi le commerce de la fourrure, des visons d'Amérique (*Neovison vison* – LC) élevés en captivité se sont échappés dans la nature il y a plusieurs décennies et, aujourd'hui, est la seule espèce de vertébré non indigène connue dans le parc national. Les impacts de cette espèce sur l'écosystème ne sont pas encore connus.

Il est difficile de lutter contre le braconnage des espèces sauvages dans les zones reculées du bien proposé et aucune estimation précise des taux actuels de braconnage n'est disponible. Il convient de noter que la plupart des régions restent accessibles depuis plusieurs districts voisins, aussi bien dans la Primorsky Kray que dans la Khabarovsk Kray, en particulier en hiver. On sait que le porte-musc est sous pression du braconnage pour ses glandes, de même que les deux espèces d'ours pour la viande et certains organes. Le braconnage du tigre semble être fortement dissuadé par des sanctions sévères et des efforts spécifiques de lutte contre la fraude. Néanmoins, les opinions diffèrent concernant le taux de menaces directes et indirectes pour les tigres dans le bien proposé. Certains experts locaux ont exprimé leurs préoccupations sur le taux réel de chasse au tigre car beaucoup de chasseurs ne sont pas dissuadés par les sanctions contre la chasse compte tenu des sommes extrêmement élevées que rapportent les produits du tigre. Il semblerait qu'il y ait aussi des cas d'accès par hélicoptère par des braconniers aisés. Globalement, le taux de braconnage exact reste inconnu et mal documenté.

La pêche à la ligne récréative a apparemment atteint des niveaux excessifs avant l'établissement du parc national et pourrait avoir eu un impact sur des espèces de poissons particulières. Le tourisme de pêche non réglementé a été décrit comme une menace passée grave avec plus de 1200 pêcheurs comptés en un seul jour en 2014, uniquement sur la rivière Bikine. Techniquement, dans le cadre d'un système de gestion efficace, il devrait être facile de contrôler la pêche à la ligne car les pêcheurs doivent accéder à la rivière Bikine par un point de contrôle bien équipé à l'entrée du parc.

Le tourisme est un objectif explicite pour les zones correspondantes et pourrait être une source importante de revenu et d'emploi pour les peuples autochtones, par exemple, dans le rôle de guides. Une planification et un développement corrects du tourisme sont essentiels pour profiter des possibilités tout en atténuant les risques et les impacts négatifs.

La chasse locale et les droits de prélèvement devraient être accompagnés par un suivi participatif ainsi que par des stratégies empêchant la chasse et le prélèvement d'atteindre des niveaux dépassant la productivité naturelle et les capacités de régénération. Comme décrit plus haut, les espèces proies du tigre méritent une attention particulière dans le programme de gestion du bien proposé du point de vue du nombre de chasseurs, du taux acceptable de prélèvement, du calendrier et de la distribution des activités de chasse, et des outils et mécanismes utilisés pour l'activité.

En conclusion, l'UICN considère que le bien proposé remplit les conditions d'intégrité énoncées dans les Orientations, mais ne remplit pas les obligations en matière de protection et de gestion énoncées dans les Orientations.

5. AUTRES COMMENTAIRES

5.1 Considérations relatives à l'approche en série

a) Comment l'approche en série se justifie-t-elle ?

Le bien proposé représente une extension du Bien du patrimoine mondial en série Sikhote-Aline central qui se compose actuellement de deux éléments. L'approche en série est déjà acceptée pour le bien actuel et la décision précédente encourageait l'extension. L'extension proposée est un élément complémentaire important et très vaste qui renforcerait les priorités de conservation du paysage en général dans la région nord et ouest des montagnes Sikhote-Aline. Un des arguments principaux est que la biodiversité du versant occidental est plus diverse et intacte que celle du versant oriental, ce qui démontre clairement la valeur ajoutée du nouvel élément proposé.

b) Les éléments séparés du bien proposé sont-ils liés sur le plan fonctionnel du point de vue des obligations énoncées dans les Orientations ?

L'extension proposée fait partie du même paysage forestier que le bien inscrit et il y a indubitablement des liens écologiques entre les deux sites. Le bien existant et l'extension proposée contribuent au maintien de la population sauvage importante de tigres de l'Amour. Toutefois, il semble qu'il n'y ait pas d'analyse détaillée de la nature des menaces sur les liens entre l'extension et le bien existant, et encore moins sur les réponses possibles en matière de conservation. Les zones tampons, les corridors et la planification de l'utilisation des terres et des ressources doivent être en place pour contribuer à la planification globale de tous les éléments en utilisant une approche à l'échelle du paysage comme indiqué également plus haut.

Le Parc national Oudegueïskaïa Leguenda est une étape additionnelle entre le bien existant et l'extension proposée. On pourrait estimer que l'inclusion du Parc national Oudegueïskaïa Leguenda est une autre extension future possible méritant d'être examinée. À cet égard, il semble qu'il y ait un potentiel d'ajout d'autres zones à la série en tant que futures extensions.

c) Existe-t-il un cadre de gestion global efficace pour tous les éléments du bien proposé ?

Le dossier de proposition ne fournit pas de proposition spécifique concernant une approche intégrée de la planification, de la gestion et du suivi du bien proposé simultanément avec les deux éléments du bien existant. En fait, selon certaines indications, le bien en série existant souffre d'un manque de gestion cohérente, attribué au manque de personnel et de financement. Un cadre de gestion global fait défaut et

doit être établi afin de respecter les attentes du patrimoine mondial, en tenant compte de l'analyse qui figure dans les précédentes sections de ce rapport.

6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription de la **Vallée de la rivière Bikine** est proposée au titre du critère naturel (x). Si le bien devrait être inscrit, l'évaluation suivante devrait être intégrée dans une nouvelle Déclaration de valeur universelle pour le bien étendu dans son ensemble.

Critère (x) : Biodiversité et espèces menacées

L'extension proposée possède des valeurs de biodiversité importantes au plan mondial. La végétation du bassin de la rivière Bikine appartient à deux régions phytogéographiques : les forêts sombres de conifères du Sud-Okhotsk et les forêts de conifères et de feuillus d'Asie de l'Est. Le bien présente une zone altitudinale de couvert végétal bien développée, avec une ceinture forestière de pins nains de Sibérie, une ceinture forestière de bouleaux d'Erman, une ceinture forestière de sapins et d'épicéas, une ceinture forestière d'épicéas et de pins et une ceinture forestière de pins et de feuillus.

La faune de l'extension proposée associe des espèces de la taïga que l'on trouve parmi la flore d'Okhotsk-Kamchatka, avec des représentants du sud de la Manchourie. Elle comprend 52 mammifères, 241 oiseaux, 7 amphibiens, 10 reptiles et 48 espèces de poissons des eaux intérieures. Elle abrite un nombre d'espèces de mammifères remarquables et charismatiques telles que le tigre de l'Amour, l'élan (*Alces Alces* – LC), le porte-musc, le sanglier (*Sus scrofa* – LC), le chevreuil (*Capreolus capreolus* – LC), l'ours noir d'Asie et l'ours brun (*Ursus arctos* – LC), le lynx (*Lynx lynx* – LC), le glouton ou carcajou (*Gulo gulo* – LC), la zibeline (*Martes zibellina* – LC), le vison d'Amérique, la loutre (*Lutra lutra* – NT) et le putois (*Meles meles* – LC).

En outre, la composition et la structure écologiques des espèces d'oiseaux du parc est très peu communes avec 241 espèces d'oiseaux appartenant à 17 familles, y compris 171 espèces nidificatrices. On y trouve des zones de nidification importantes pour le harle de Chine et le kétoupa de Blakiston, ainsi que pour d'autres espèces d'oiseaux rares présents dans les forêts de la plaine d'inondation. Il y a aussi toute une gamme d'espèces de reptiles endémiques dans le bien proposé ; toutefois, aucune de ces espèces n'est considérée menacée au plan mondial et elles sont soit classées dans la catégorie Préoccupation mineure, soit non évaluées sur la Liste rouge de l'UICN (2017).

La région est vaste, relativement sauvage, et possède un degré élevé d'intégrité naturelle. Néanmoins, veiller à la conservation de ses valeurs dépend non seulement de la gestion mais aussi du maintien et du renforcement d'une connectivité digne de ce nom avec

les éléments existants du bien du patrimoine mondial et d'autres aires protégées voisines importantes, ainsi que de dispositions relatives à une zone tampon pour l'extension proposée.

L'UICN considère que le bien proposé remplit le critère.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/18/42.COM/8B et WHC/18/42.COM/INF.8B2 ;

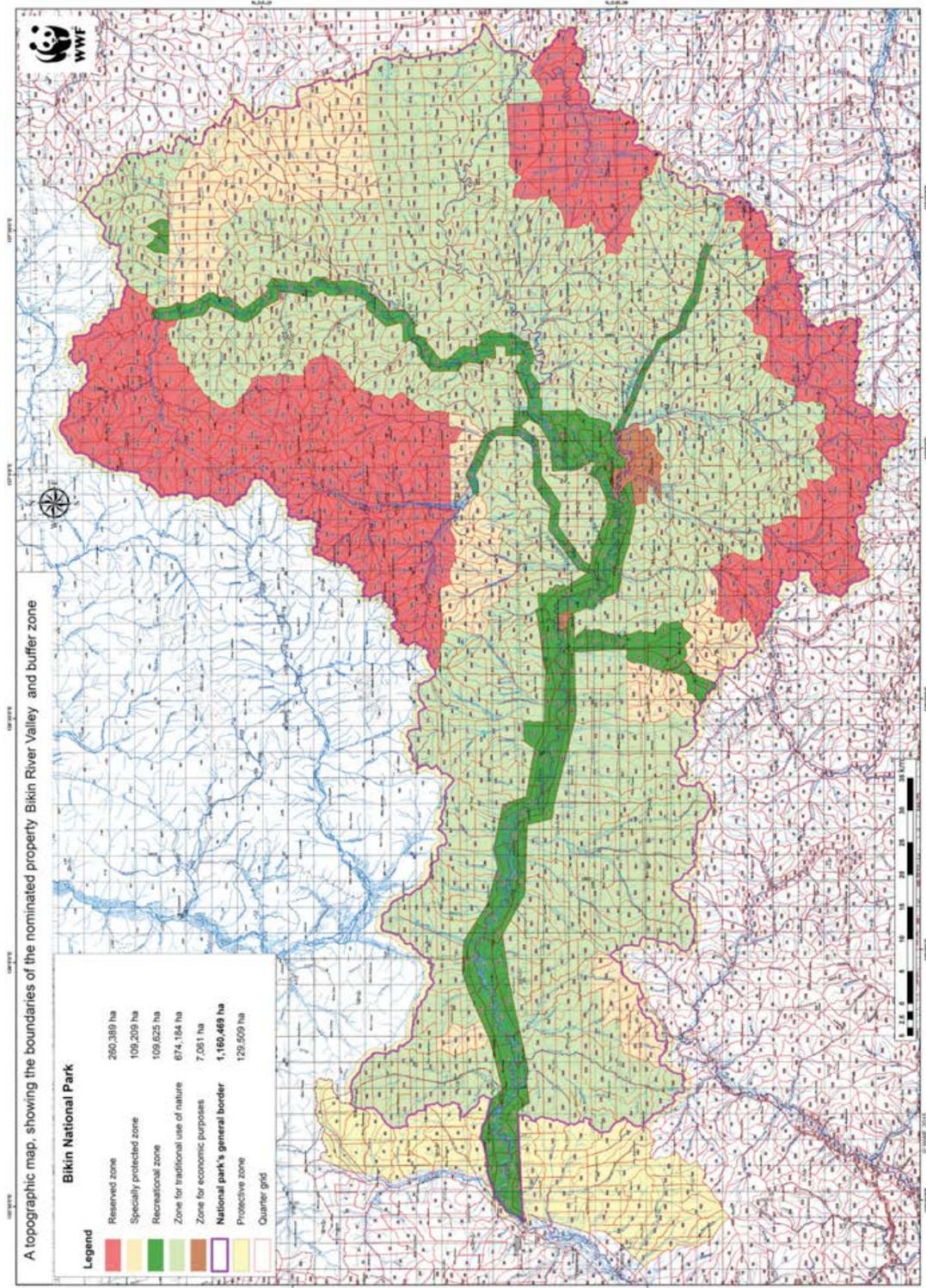
2. Renvoie la proposition d'inscription de la **Vallée de la rivière Bikine (Fédération de Russie)**, extension proposée de Sikhote-Aline central, à l'État partie, en notant que l'extension proposée a réellement le potentiel de remplir le critère (x), pour permettre à l'État partie de :

- a) terminer le processus de configuration et désignation de la zone tampon du bien proposé conformément à la clause 10 de l'article 2 de la Loi fédérale de Russie et aux obligations énoncées dans le paragraphe 104 des Orientations, en vue de fournir les mesures de protection nécessaires pour sauvegarder le bien contre les effets anthropiques actuels et prévus ;
- b) finaliser la préparation du plan de gestion intégrée pour l'extension proposée, afin de fournir un seul cadre cohérent pour la gestion du Parc national de la Bikine et du Bien du patrimoine mondial existant, Sikhote-Aline central.

3. Félicite l'État partie et l'encourage à poursuivre ses efforts de renforcement de la participation des peuples autochtones locaux à la gouvernance, la planification et la gestion de l'extension proposée dans le cadre, entre autres, de la création du Conseil des groupes minoritaires autochtones et à s'appuyer sur les réalisations du Groupe de travail consultatif.

4. Encourage en outre l'État partie à élaborer et adopter une vision à long terme afin de garantir la connectivité de l'habitat du tigre de l'Amour à l'échelle du paysage, dans le cadre de différentes stratégies comprenant la mise en place d'une connectivité améliorée avec d'autres aires protégées et la recherche sur des stratégies de connectivité pour la conservation en dehors du réseau d'aires protégées officiel. L'État partie pourrait aussi envisager la possibilité de proposer, à l'avenir, ces régions comme extensions du bien proposé.

Carte 1 : Bien proposé et zone tampon



Carte 2 : Extension proposée et site du Patrimoine mondial existant

